

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2020

1. ORGANISATION DE LA SESSION 2020

Le concours était organisé par le Rectorat Nancy-Metz.

Le jury de la session 2020 comprenait 5 membres, répartis en 1 jury :

Jean-Michel BERGE, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Rozenn DE LAVENNE, Infirmière conseillère technique auprès du recteur

Christelle GEORGEL, Personnel de Direction de l'Education Nationale

Christine GRANGE, Infirmière Conseillère Technique

Jean Pierre METZINGER, Médecin de secteur

Calendrier :

L'épreuve écrite d'admissibilité devait se dérouler le 3 avril mais en raison des conditions sanitaires particulières, l'épreuve s'est déroulée le 29 juin 2020.

Les épreuves orales ont été annulées.

La délibération a eu lieu le 8 juillet 2020

La publication des résultats a eu lieu le 9 juillet 2020

Statistiques générales :

Nombre de postes offerts : 13

Nombre d'inscrits : 105

Nombre de présents à l'épreuve écrite : 69

Nombre d'admis sur liste principale : 13

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 7

2. BILAN DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

Article 3 arrêté du 23 octobre 2012

La durée et le contenu de l'épreuve écrite :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures ; coefficient 1). Questions de connaissance et études de cas.

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

2.1. Bilan général

Les épreuves écrites doivent permettre de vérifier, chez le candidat :

- ses connaissances générales
- sa capacité à répondre de façon logique et professionnelle
- sa capacité à rédiger en bon français (orthographe, grammaire).

2.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

L'épreuve comportait des questions de connaissance et deux études de cas.

Questions de connaissances

Question n° 1 :

Citez 6 maladies infectieuses à éviction scolaire obligatoire

Question n° 2

Dans le cadre de vos missions d'infirmier de l'Education Nationale, vous êtes amené à gérer les urgences vitales (physiques et psychiques)

Citez les deux autres types d'urgence que vous pouvez rencontrer.

Question n° 3

Un professeur des écoles vous sollicite pour une recrudescence de pédiculose dans sa classe : quels conseils doivent être donnés aux parents et aux élèves ?

Etudes de cas

N° 1

Vous êtes informé d'absences d'élèves dues à plusieurs cas de gastro-entérite dans votre établissement scolaire :

Quels sont les trois gestes barrières décrits par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ?

Comment contribuez-vous à mettre en œuvre ces recommandations dans votre établissement ?

Quels conseils pouvez-vous apporter aux personnels d'entretien et de restauration ?

N° 2

Une jeune fille en lycée professionnel, formation seconde professionnelle chaudronnerie, se présente à l'infirmerie. Elle vous fait part de son souhait d'arrêter sa formation en raison de moqueries récurrentes de la part des garçons qui sont majoritaires dans sa classe.

Quelle conduite à tenir dans l'immédiat proposez vous ?

Vous souhaitez mettre en place un projet à moyen et long terme sur l'égalité filles-garçon. Situez le cadre institutionnel. Indiquez et détaillez chacune des étapes de votre démarche ainsi que le contenu du projet.

Sur le fond :

Il est recommandé de bien lire les questions et de cerner les attendus. L'apport de textes réglementaires est apprécié mais il doit servir à la réflexion et ne pas se limiter à leur seul exposé.

Les études de cas comportent des questions précises qui appellent des réponses claires. L'esprit de synthèse et la rigueur sont fortement appréciés. Il faut appréhender les questions de façon globale et ne pas se centrer trop rapidement sur une seule problématique. Il est nécessaire de prendre un temps de réflexion et d'analyse avant de répondre ;

Il est rappelé également que les réponses doivent être rédigées, avec des phrases construites. On attend d'un cadre A un vocabulaire adapté, en lien avec le référentiel de compétences. Les candidats doivent faire preuve d'une posture professionnelle affirmée employant le langage et les termes inhérents à la profession. Les acronymes doivent être explicités.

Ils doivent présenter une bonne connaissance du système éducatif et de l'environnement professionnel dans lequel ils vont évoluer. Il est nécessaire de faire un lien entre la santé et le développement de l'enfant et de l'adolescent.

Sur la forme :

Il est souhaité une écriture lisible, un écrit soigné sans faute d'orthographe ni de grammaire.

La rédaction doit être ordonnée et faire apparaître clairement la proposition de prise en charge de la situation.

S'agissant de la règle de l'anonymat :

- usage de stylos de couleur et/ou de surligneurs: il est rappelé que les candidats doivent en théorie écrire à l'encre bleue ou noire, et ne pas faire usage de couleurs, lesquelles pourraient être un élément d'identification et de rupture d'anonymat.

Le seuil de l'admission était cette année à 12,85 pour la liste principale et 12,20 pour la liste complémentaire.

Dans l'ensemble les candidatures sont de qualité, le niveau d'expression est satisfaisant, la gestion du temps est respectée.

Cependant les grands axes politiques ne sont pas toujours connus. Les exposés manquent parfois de précision. Il arrive que des sujets incontournables ne soient pas maîtrisés. Le positionnement dans l'institution est à travailler. On note parfois un manque de vision globale et de hauteur ;

La présidente du jury Christelle GEORGEL